

## Réponse à Fillon sur l'équité

Michel Husson, *Politis* n°749, 2 mai 2003

Inégalités et privilèges des fonctionnaires : le grand argument de l'équité a été à nouveau brandi par François Fillon lors de son passage sur France 2 le 24 avril. Pourtant, leur régime de retraites repose au fond sur un principe comparable à celui du privé. Au fonctionnaire qu'il recrute, l'État garantit un traitement, puis une retraite. Il n'en va pas autrement dans le privé : chaque patron est tenu de payer, outre ses propres salariés, une quote-part des pensions versées aux anciens salariés (pas forcément les siens). C'est parce qu'il n'existe pas ici d'employeur unique que cette obligation se traduit par le versement d'une cotisation. En revanche, celle des fonctionnaires est une convention comptable, et vouloir aligner son taux (7,85 %) sur celui du privé (10,35 %) ne pourrait signifier autre chose qu'une baisse de traitement égale à la différence, soit 2,5 %.

Les régimes public et privé reposaient sur un triptyque commun : même nombre d'annuités, taux de remplacement voisin, indexation sur la progression du revenu d'activité. Ces trois principes ont été remis en cause pour le privé par les décrets Balladur de 1993 : 40 annuités, baisse programmée du taux de remplacement, gel de la progression des retraites complémentaires depuis le détestable accord de 1996, et indexation sur les prix. Cette réforme a donc brisé la parité au détriment du privé, et le seul véritable privilège des fonctionnaires est d'avoir été épargnés par cette dégradation.

Si l'on est convaincu (et tout est fait pour cela) qu'il sera impossible de payer les retraites selon les principes ci-dessus, alors il serait effectivement peu équitable qu'une catégorie de travailleurs échappe aux efforts inévitables. Mais si on pense, au contraire, qu'aucune impossibilité strictement économique ne s'oppose à un tel financement, alors c'est un choix possible pour la société que de rétablir par le haut une véritable équité entre toutes les catégories de salariés, ainsi qu'entre générations.

On accuse aussi les retraites du public d'augmenter plus vite, mais on oublie de signaler que les créations d'emplois nettes ont été à peu près intégralement le fait du secteur public entre 1965 et 1995. Le rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) montre que les 6,5 points de PIB qu'il faut trouver d'ici à 2040 se ventilent ainsi : 2,1 points pour le public et 4,4 points pour le privé - dont 2,3 points correspondent à l'abrogation des réformes Balladur. La répartition des besoins de financement ne fait donc pas apparaître un poids illégitime des retraites publiques.

Un rapport de la Cour des comptes vient de pointer une série d'avantages certes discutables mais qui sont sans commune mesure avec les financements à trouver. En revanche, il introduit un argumentaire dangereux qui tend à présenter la répercussion sur les pensions de la progression de la valeur du point d'indice comme un privilège en soi. Pousser jusqu'au bout cette logique revient à mettre en place un système inégalitaire où seuls les retraités disposant d'un patrimoine pourront recevoir leur part du progrès général. Où est l'équité dans tout cela ?

La stigmatisation des fonctionnaires du public ne peut s'expliquer par un désir de justice et l'imposition des 40 ans n'est pas un aboutissement, mais un nouveau point de départ, qui doit permettre de passer aux 42 ans dans le privé. La résistance des fonctionnaires à la « réforme » n'est donc pas seulement la défense, en soi légitime,

d'acquis sociaux fondamentaux : elle dresse un rempart contre de nouvelles offensives à rencontre des salariés du privé. La mobilisation aidant, elle peut même avoir un effet boomerang en poussant les salariés du privé à entrer dans la danse pour l'abrogation des décrets Balladur. Ce retournement est déjà esquissé dans l'opinion, tout simplement parce que la France d'en bas sait compter. Dans sa prestation lénifiante, Fillon s'est engagé à lui garantir une retraite « *en moyenne égale aux deux tiers [du] revenu de référence* », mais, tous calculs faits, cela revient à « garantir » une nouvelle baisse d'au moins 15 %. Loin de se borner à aligner les fonctionnaires, cette « réforme » attaque donc l'ensemble des salariés. Tous ensemble.

*Pour en savoir plus, consultez le portail « VIVE LA REPART ! », <http://reparti.free.fr>*